

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 18 mai 1951.

N° 1063/Huis.

OBJET:

Prestations supplémentaires.



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe  
une déclaration de créance pour prestations supplémentaires.

L'Agent Territorial Principal, Ch. LEES,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .

s/couvert de Mr. l'Administrateur de Territoire à ASTRIDA.

s/couvert de Mr. le Résident du Ruanda à KIGALI.